



## ÉVOLUTIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PARIS DEPUIS SON APPROBATION EN JUIN 2006 (3 CARTES)

- Représentation schématique
- Rythme annuel d'achèvement des procédures
- Progression annuelle de l'achèvement des procédures



### Date

26 janvier 2021



### Format

Prévu pour un tirage A3



### Auteur

Cécile FEDECKI



### Échelle

- Carte *Représentation schématique* :  
1 : 53 000
- Cartes *Rythme annuel d'achèvement des procédures* et *Progression annuelle de l'achèvement des procédures* :  
1 : 240 000



### Commanditaire

DRIEA IF/UD 75/SADCT/PPUAD



### Restrictions d'usage

Les cartes sont publiées sous licence ouverte 2.0. 

Elles peuvent être librement réutilisées sous réserve de mentionner leur source («DRIEA IF/UD 75») et leur date d'actualité.



### Sources & méthodes de représentation

→ Mise à jour d'une carte évolutive, version précédente au 21 octobre 2020

#### Carte Représentation schématique

La carte Représentation schématique figure, de manière simplifiée, les secteurs concernés par des procédures d'évolution du PLU, lancées depuis juin 2006 et qui, à la date d'actualité de la carte, sont achevées, en cours ou ont été abandonnées avant d'avoir été menées à terme.

#### Carte Rythme annuel d'achèvement des procédures

La carte *Rythme annuel d'achèvement des procédures* est constituée d'un ensemble de miniatures, une par année depuis 2006. Sur chacune sont représentées (et décomptées) les procédures achevées au cours de l'année considérée.

#### Carte Progression annuelle de l'achèvement des procédures

La carte *Progression annuelle de l'achèvement des procédures* est constituée d'un ensemble de miniatures, une par année depuis 2006. Sur chacune sont représentées (et décomptées) les procédures achevées avant le 31 décembre de l'année considérée, y compris celles des années antérieures.

#### Modalités de spatialisation des procédures d'évolution :

Les deux jeux de données produits par l'UDEA 75 pour la représentation des procédures sont publiés sous licence ouverte sur [catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr](http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr).

(1) les modifications générales ne sont pas représentées sur les cartes, faute de pouvoir être associées à un nombre limité de secteurs délimitables et de taille réduite. Elles sont néanmoins



citées dans la légende et comptabilisées dans les décomptes des cartes *Rythme annuel d'achèvement des procédures* et *Progression annuelle de l'achèvement des procédures* ;

(2) les évolutions liées à des projets de lignes de transport en commun sont matérialisées par le tronçon de ligne correspondant. Ces tronçons ont été redessinés à partir des données Lignes de transports en commun, Île-de-France Mobilités, actualité juillet 2017 (pour les sections existantes de la ligne T3) ou Projets de lignes de transports en commun, Île-de-France Mobilités, actualité avril 2018 (pour toutes les autres lignes à l'exception du CDG Express) – publication sur [opendata.stif.info](http://opendata.stif.info). Le tracé du projet CDG Express a été réalisé manuellement sur la base de la représentation disponible sur le site <http://www.cdgexpress.com/trace-et-construction> ;

(3) les évolutions liées à des créations ou réalisations de zones d'aménagement concerté (ZAC) sont figurées par le périmètre de la ZAC correspondante (contours DRIEA IF/UD 75, actualité variable selon la procédure), publiés sous licence ouverte sur [catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr](http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr) ;

(4) pour les autres évolutions, les périmètres ont été délimités sur la base des informations disponibles (sous forme de documents graphiques ou de descriptions textuelles) dans les rapports de présentation des modifications et révisions simplifiées, dans les dossiers de mise en compatibilité, dans les arrêtés de déclaration d'utilité publique et dans les arrêtés ou délibérations relatifs aux déclarations de projet.

Le périmètre de la modification de 2007 portant sur le secteur Clichy Batignolles a été artificiellement élargi pour être visible sous la révision simplifiée de 2011 (ZAC Clichy Batignolles), qui le recouvre en grande partie.

Pour les évolutions de types (3) et (4), a été ajoutée à l'aplacé coloré qui figure le périmètre concerné un cercle de diamètre fixe aux teintes assorties, qui facilite la visualisation des petits terrains. Dans le cas des procédures relatives à plusieurs sites non limitrophes, ce cercle a été étiré pour relier les secteurs correspondants (rue d'Aubervilliers/ Chapelle International et rue Basfroi/impasse Truillot).

Les procédures en cours sont mises en évidence par des surfaces ou lignes hachurées plutôt qu'unies. Les procédures abandonnées (sans avoir été approuvées) sont également représentées par un figuré hachuré, qui est de plus barré, pour montrer que la procédure n'a pas abouti.

Ni les procédures en cours ni les procédures abandonnées n'apparaissent sur les cartes *Rythme annuel d'achèvement des procédures* et *Progression annuelle de l'achèvement des procédures*, qui ne s'intéressent qu'aux procédures achevées.

Les couleurs des symboles et des étiquettes varient en fonction du type de procédure, comme explicité par les légendes des cartes.

Les étiquettes comprennent :

- l'année de l'acte d'approbation de l'évolution pour les procédures achevées, précédée de la mention «DUP» pour les mises en compatibilité dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ;
- la mention «en cours» pour les procédures en cours ;
- l'année d'abandon officiel de la procédure pour les procédures abandonnées ;
- pour les procédures de type (1) qui concernent des extensions de lignes, le nom abrégé de la ligne concernée et les dénominations des deux stations/gares qui délimitent l'extension ;
- pour les procédures de type (1) qui concernent une création de ligne, le nom abrégé de cette ligne ;
- pour les procédures de type (3), le nom de la ZAC ;
- pour les procédures de type (4), un descriptif bref de leur localisation : adresse ou nom de secteur, le plus souvent.

Ces étiquettes ne sont présentes que sur la carte *Représentation schématique*.

#### Remarque sur la catégorisation des mises en compatibilité :

Sur les trois cartes, les mises en compatibilité déjà approuvées sont séparées en deux catégories : celles qui ont été approuvées par le Conseil de Paris (vert foncé) et celles qui ont été approuvées par l'État (vert clair).

Par symétrie, les mises en compatibilité en cours et abandonnées de la carte *Représentation schématique* sont distinguées en fonction de l'autorité compétente pour l'enquête publique :

- l'État pour les déclarations d'utilité publique, ainsi que les procédures intégrées et déclarations de projet sur des projets portés par l'État ou une personne publique autre que la Ville de Paris ;
- le Conseil de Paris pour tous les autres cas.

Il doit être noté que, dans le cas d'une déclaration de projet relative à un projet porté par une personne publique autre que la Ville de Paris ou l'État, l'autorité compétente pour l'enquête publique peut être différente de celle qui approuvera, dans la mesure où le Conseil de Paris et l'État ont successivement la possibilité d'approuver la mise en compatibilité. Dans ce cas, une procédure «en cours» vert clair bascule en vert foncé lors de son approbation (cf. par exemple «INSEP, Pas de tir à l'arc – Bois de Vincennes»).



### Mise en évidence des périmètres qui ne sont pas régis par le PLU :

Sur la carte *Représentation schématique*, les îlots ou portions d'îlots inclus dans le site du Sénat ou dans les sites patrimoniaux remarquables du Marais et du VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris présentent une teinte de gris plus claire que celle qui a été utilisée pour le reste du territoire parisien. Cette couleur est identique à celle des îlots des départements limitrophes, qui ne sont pas non plus concernés par le PLU de Paris. À l'intérieur de ces périmètres, les limites d'arrondissements sont également éclaircies (même teinte que celle des contours des communes de Petite Couronne).

Sur les cartes *Rythme annuel d'achèvement des procédures* et *Progression annuelle de l'achèvement des procédures*, ils sont colorés en gris, tout comme la Seine et l'extérieur du territoire parisien.

Les périmètres des sites patrimoniaux remarquables (régis par des plans de sauvegarde et mise en valeur) sont issus des données géographiques du PLU de Paris, actualité juillet 2016, publiées sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr) sous licence ODbL. Celui du Sénat a été produit par l'UDEA 75, sur la base du plan cadastral informatisé DGFIP (actualité juillet 2017, publié sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) sous licence ouverte) – publication sur [catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr](http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr) sous licence ouverte.



### Références

- 🔗 **dossier création** : S:\20-Creation\2021-01-19\_PPUAD\_MAJ\_Evolutions\_PLU
- 🔗 **dossier évolutif** : evolutions\_plan\_local\_urbanisme

### Question des révisions simplifiées (carte *Représentation schématique*) :

D'une manière générale, apparaissent dans la légende toutes les catégories de procédures d'évolution possibles, avec les figurés qui leur sont associés pour chacun des états « achevée », « en cours » et « abandonnée », et ce y compris lorsque aucune évolution n'est effectivement recensée pour la catégorie considérée. Seule exception, la catégorie « Révision simplifiée » a été retirée de l'énumération des types de procédures « en cours », dans la mesure où cette modalité d'évolution n'existe plus aujourd'hui.

### Fond de plan (non légendé) :

- 🔗 Îlots physiques Petite Couronne, APUR, 2006-2014 ;
- 🔗 Arrondissements Paris, APUR, 2010 ;
- 🔗 Communes Petite Couronne, APUR, 2011 ;
- 🔗 Plans d'eau Petite Couronne, APUR, 2012-2013 ;
- 🔗 Voies ferrées, APUR, 1980-2008.

Données publiées sous licence ODbL sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org).

Les cartes *Rythme annuel d'achèvement des procédures* et *Progression annuelle de l'achèvement des procédures* n'utilisent que les couches Communes Petite Couronne et Plan d'eau Petite Couronne.